

2014_A118

OBJET : Motion de soutien à la reprise du site LFOUNDRY

Le 22 mai 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 16 mai 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BALDO Edouard - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - DAGORNE Robert - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PELLENC Roger - PEREZ Fabien - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - ROLANDO Christian - SALOMON Monique - SERRUS Jean- Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRAINAR Nadia - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert - MARTIN Régis donne pouvoir à MANCEL Joël - PAOLI Stéphane donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AUGÉY Dominique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture de la motion ci-jointe.

MOTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Par délibération n°2013A215 du 19 décembre 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé, à l'unanimité, qu'une démarche devait être entreprise pour permettre de sauvegarder l'outil industriel de la Société LFoundry dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire, afin que le site soit techniquement et humainement viable pour entretenir les conditions optimales de reprise de l'activité par quelques moyens ou quelques repreneurs que ce soit.

Pour confirmer son engagement, par délibération n°2014A001 du 11 janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est adossé au soutien de l'État, de la Région et du Département des Bouches du Rhône, avec le versement d'une contribution exceptionnelle d'investissement en accord avec la cellule chargée de gérer et préserver de façon temporaire les actifs de la Société LFoundry.

Par délibération n°2014A038 du 15 janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé de verser une avance remboursable, dans la limite de 1,5 Md'€, pour soutenir le maintien de l'outil productif.

Dans la continuité de ses engagements et dans l'attente de la décision du Tribunal de Commerce, les élus communautaires, représentant les 36 communes du Pays d'Aix, apportent leur total soutien à tout offre de reprise industrielle de l'ancienne usine LFoundry de ROUSSET, permettant de préserver l'emploi et de maintenir une activité industrielle sur le territoire du Pays d'Aix.

Dans la perspective de reprise d'une activité sur le site et le démantèlement proposé par des « brokers » uniquement intéressés par le rachat du matériel productif, la Communauté du Pays d'Aix fait le choix de l'espoir et de l'emploi, et demande au Tribunal de Commerce de se prononcer en faveur d'un projet industriel permettant la reprise d'une activité sur le site de Rousset.

OBJET : Motion de soutien à la reprise du site LFOUNDRY

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	91
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46
Pour	91
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

27 MAI 2014

